



PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2019
MISSION « ACTION EXTERIEURE DE L'ETAT »

Commission de la culture, de l'éducation et de la communication

Avis n° 151 (2018-2019) de M. Claude Kern,

fait au nom de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication

- Réunie le mercredi 21 novembre 2018, sous la présidence de Mme Catherine Morin-Desailly, présidente, la commission de la culture, de l'éducation et de la communication a examiné le rapport de **M. Claude Kern**, rapporteur pour avis, sur les **crédits dédiés à la diplomatie culturelle** au sein de la mission « Action extérieure de l'État » dans le projet de loi de finances (PLF) pour 2019. Elle a donné un **avis favorable à l'adoption de ces crédits**.

I. *De multiples ambitions mais avec quels crédits ?*

- Les crédits de la diplomatie culturelle ont été **les grands sacrifiés du précédent quinquennat** : de plus de 750 millions d'euros en 2012, ils sont tombés à moins de 685 millions d'euros 5 ans plus tard. En 2018 puis 2019 les crédits sont plus ou moins stabilisés.

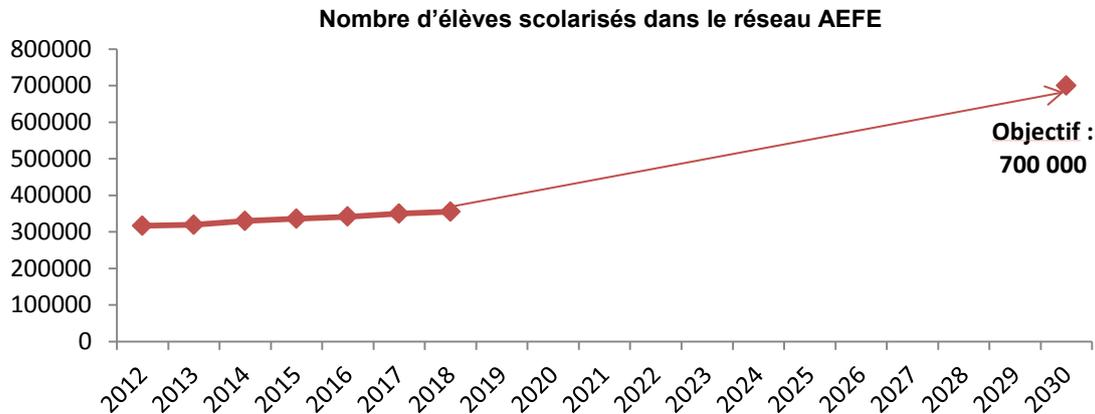
Évolution des crédits de paiement du programme
« Diplomatie culturelle et d'influence »

(en millions d'euros, hors tourisme)



- Les années à venir risquent d'être particulièrement douloureuses, le Gouvernement ayant annoncé, dans le cadre du plan « **Action publique 2022** », la **réduction de 10 % de la masse salariale de l'ensemble des réseaux de l'État à l'étranger d'ici 2022**.
- En dépit d'ambitions très fortes affichées par le Président de la République pour notre diplomatie culturelle, les moyens sont étales en 2019 et les opérateurs du programme conservent des crédits sensiblement identiques à ceux de l'an dernier :
 - 384 millions d'euros pour l'Agence de l'enseignement français à l'étranger (AEFE) auxquels s'ajoutent 14,7 millions d'euros dédiés à la sécurisation ;
 - 30,8 millions d'euros pour l'Institut français (en hausse de 2 millions d'euros par rapport à 2018, grâce à une subvention non reconductible destinée à financer des actions dans le cadre du Plan Langue française et Plurilinguisme) ;
 - 3,8 millions d'euros pour Campus France.

- Le **doublment du nombre d'élèves accueillis au sein du réseau de l'AEFE d'ici 2030**, annoncé par le Président de la République dans le cadre du Plan Langue française et Plurilinguisme, semble assez **irréaliste** : c'est l'équivalent de l'ouverture de 48 établissements tous les ans pendant 12 ans. La dynamique « naturelle » de l'AEFE (+ 2 % par an) ne devrait permettre d'atteindre que le quart de l'objectif.



II. **Le rapprochement Institut français - Fondation Alliance française : une dévitalisation de la Fondation ?**

- Le rapprochement Institut français/Fondation Alliance française cache en réalité une certaine « **dévitalisation** » de la Fondation :
 - La Fondation sera probablement réduite à 6-8 emplois d'ici la fin 2019 ;
 - Elle perd ses délégués régionaux ;
 - Les directeurs mis à disposition des plus grosses alliances seront probablement de moins en moins nombreux dans les années à venir ;

⇒ **Les « synergies » annoncées seront donc très limitées compte tenu de la faiblesse des effectifs et compétences résiduels de la Fondation.**
- Des difficultés perdurent entre les deux partenaires :
 - On observe un **manque criant de dialogue voire de confiance** entre eux ;
 - La question de la **co-localisation sur le site du boulevard Raspail à Paris** est loin d'être réglée, avec notamment de fortes incertitudes financières tant du côté de l'Institut (qui devra probablement s'acquitter d'une année supplémentaire de loyer dans ses locaux actuels), que de la Fondation (qui pourrait être amenée à financer entre 15 et 18 millions d'euros de travaux pour accueillir l'Institut dans ses locaux).
- Sur le terrain, en fonction des spécificités locales, un **schéma d'organisation avec un institut français situé dans la capitale du pays et des alliances françaises dans les territoires** pourrait être privilégié. Cette organisation suppose toutefois que l'institut français mutualise ses actions et ses ressources au profit des alliances.
- Globalement, un **nouvel état d'esprit** doit s'instaurer au sein des ambassades et de l'Institut français à l'égard des alliances françaises pour travailler main dans la main avec ce réseau exceptionnel pour notre diplomatie culturelle.



**Commission de la culture, de l'éducation
et de la communication**
<http://www.senat.fr/commission/cult/index.html>



Téléphone : 01.42.34.23.23 –
secretariat-afcult@senat.fr

Présidente :

Catherine Morin-Desailly
Sénatrice
de la Seine-Maritime (UC)



Rapporteur pour avis :

Claude Kern
Sénateur du Bas-Rhin
(UC)

